

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 02 juillet 2024**

---

**Membres en exercice : 15** Date de la convocation : 27/06/2024  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 02 juillet 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents : 12**

**Représentés : 2** **Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

**Votants : 14**

**Représentés :** Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :** Jean-François GUERRAND

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 02 juillet 2024  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 3 juillet 2024

**Objet : RENOVATION ENERGETIQUE A L'ECOLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame la Maire rappelle que l'assemblée a décidé de mener des travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire Jean Lurçat. Ces travaux concernent à la fois :

- l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air dans toutes les classes et à la cantine,
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture en autoconsommation collective,
- le remplacement de tous les éclairages fluorescents par des lampes led,
- l'installation de récupérateurs d'eau de pluie,
- la désimperméabilisation d'une partie de la cour des primaires.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses HT :

Pompe à chaleur 36 666,51  
Photovoltaïque 17 184,50  
Relampage 5555,00  
Récupérateurs d'eau 833,32  
Désimperméabilisation 1760,00  
Total : 61 999,33

Recettes :

Région (rénovation énergétique des bâtiments publics) 12 399,86 20 %

Cauvaldor (Fonds de Concours) 18 599,80 30 %

Département (FAST) 12 399,86 20 %

Autofinancement 18 599,81 30 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de valider le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document se rapportant à ce projet
- de l'autoriser à solliciter les subventions indiquées dans le plan de financement.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*